



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 JUIN 2017 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 42
absents représentés : 10
absents : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 19 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Éric Kerrouche.

Présents :

Mesdames et Messieurs Éric KERROUCHE, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Marie APHATIE, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Pascal BRIFFAUD, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Éric COUREAU, Cécile CROCHET, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Christine GAYON, Patrick LACLÉDÈRE, Corine LAFITTE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Arnaud PINATEL, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

M. Alain LAVIELLE a donné pouvoir à M. Éric KERROUCHE, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Nelly BÉTAILLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Sabine RICHARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION.

Absentes : Mesdames Nathalie CASTETS et Chantal JOURAVLEFF.

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 11 AVRIL 2014 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT
Rapporteur : Monsieur le Président



A - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- **Services**

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public du centre aquatique communautaire Aygueblue

Notification : 24 avril 2017

Titulaire : Groupement ISC (mandataire) - Taj à Saint-Germain-en-Laye (78100)

Montant :

- 10 000 € HT maximum de prestation à bons de commande pour la durée de l'accord-cadre
- 9 747 € HT pour la phase 1 : recalage du projet de fonctionnement
- 23 484 € HT pour la phase 2 : assistance à la conduite de la procédure de délégation de service public

Définition, mise en œuvre et accompagnement d'une démarche de budget participatif pour la Communauté de communes MACS

Notification : 4 mai 2017

Titulaire : Groupement NEORAMA - CHALLENGES PUBLICS à Paris (75009)

Montant :

- 35 000 € HT maximum de prestation à bons de commande pour la durée de l'accord-cadre
- 33 000 € HT pour la tranche ferme : Définition, rédaction d'un règlement et proposition de scénarii

- **Travaux**

Travaux de signalisation horizontale permanente et temporaire sur le territoire de la Communauté de communes MACS

Notification : 23 mai 2017

Lot 1 : Lot géographique visant l'ensemble des voiries de compétence communautaire sur le territoire des communes de ORX - SAUBRIGUES - ST MARTIN DE HINX - ST JEAN DE MARSACQ - STE MARIE DE GOSSE - JOSSE - SAUBION - TOSSE - ANGRESSE - SAUBUSSE - MAGESCQ - AZUR - SOUSTONS - MESSANGES - MOLIETS ET MAA - VIEUX BOUCAU

Titulaire : SIGNAUX GIROD CHELLE à Toulouse (31100)

Montant : 880 000 € HT maximum de prestations à bons de commande pour la durée de l'accord-cadre

Lot 2 : Lot géographique visant l'ensemble des voiries de compétence communautaire sur le territoire des communes de LABENNE - CAPBRETON - SOORTS HOSSEGOR - SEIGNOSSE - SAINT VINCENT DE TYROSSE - SAINT GEOURS DE MAREMNE - BENESSE MAREMNE

Titulaire : SIGNAUX GIROD CHELLE à Toulouse (31100)

Montant : 880 000 € HT maximum de prestations à bons de commande pour la durée de l'accord-cadre

Lot 3 : Travaux de signalisation horizontale pour les voies vertes

Titulaire : SIGNAUX GIROD CHELLE à Toulouse (31100)

Montant : 320 000 € HT maximum de prestations à bons de commande pour la durée de l'accord-cadre

Marché de travaux pour l'aménagement du carrefour de la RD 817 à Saint-Marie-de-Gosse

Notification : 2 mai 2017

Titulaire : BTPS à Bayonne (64100)

Montant :

- 269 120 € HT pour la construction d'un passage souterrain à destination des piétons et cycles
- 4 500 € HT pour la sécurisation de la traversée de la RD 817 pour les véhicules motorisés

Réparation d'ouvrages d'art sur le réseau routier du territoire de la Communauté de communes MACS

Notification : 29 mai 2017

Titulaire : Groupement RENÉ LAPORTE agence SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE et COFEX LITTORAL sis à Anglet (64600)

Montant : 150 000 € HT maximum de prestations à bon de commande pour la durée de l'accord-cadre

Travaux d'aménagement extérieur du centre aquatique « Aygueblue » à Saint-Geours-de-Marenne

Notification : 31 mai 2017

Titulaire : ID VERDE à Messanges (40660)



Montant :

- 40 425 € HT pour l'offre de basse : réalisation d'un gazon synthétique
- 14 300 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n° 1 : fourniture et mise en œuvre de sable autour du terrain de volley et de badminton
- 2 200 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n° 2 : réalisation d'un cheminement en caillebotis bois

2- Marchés et accords-cadres selon la procédure d'appel d'offres ouvert

- Services

Accord-cadre contrôles périodiques obligatoires et maintenances diverses des bâtiments et équipements de communes et établissement publics du territoire de la Communauté de communes MACS constitués en groupement

Notification : 9 mai 2017

Lot 1 : Contrôles périodiques obligatoires des installations électriques

Titulaire : QUALICONSULT à Gradignan (33170)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 2 : Contrôles périodiques obligatoires des installations de gaz et de fioul

Titulaire : QUALICONSULT à Gradignan (33170)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 3 : Contrôles périodiques obligatoires des appareils de levage et EPI

Titulaire : QUALICONSULT à Gradignan (33170)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 4 : Contrôles périodiques obligatoires des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes

Titulaire : QUALICONSULT à Gradignan (33170)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 5 : Contrôles périodiques obligatoires des appareils sous pression

Titulaire : QUALICONSULT à Gradignan (33170)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 6 : Contrôles périodiques obligatoires des machines

Titulaire : QUALICONSULT à Gradignan (33170)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 7 : Contrôles périodiques obligatoires des équipements de lutte contre les incendies et des systèmes de sécurité incendie

Titulaire : QUALICONSULT à Gradignan (33170)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 8 : Contrôles périodiques obligatoires des installations sportives, aires de jeux, parcours de santé et skate-park

Titulaire : SPORTEST à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44310)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 9 : Contrôles périodiques obligatoires des systèmes de pompe à chaleur et de climatisation

Titulaire : QUALICONSULT à Gradignan (33170)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 10 : Maintenance des portes et portails automatiques, semi-automatiques et motorisées

Titulaire : QUALICONSULT à Gradignan (33170)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 11 : Maintenance des systèmes de sécurité incendie

Lot déclaré sans suite pour un motif juridique d'intérêt général dû à une erreur dans la définition des besoins. De ce fait l'offre ne peut correspondre.

Lot 12 : Maintenance des équipements de lutte contre les incendies

Titulaire : CHRONOFEU à Yvrac (33370)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 13 : Maintenance des pompes de relevage

Lot déclaré sans suite car aucune offre n'a été déposée.



• Fournitures

Accord-cadre achat d'équipements de protection individuelle, de vêtements de travail et d'hygiène pour les agents de communes et établissements publics du territoire de la Communauté de communes MACS constitués en groupement

Notification : 22 mai 2017

Lot 1 Achat d'équipements de protection individuelle :

Titulaire : FRANCE SECURITE à Saint-Herblains (44800)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 2 Achat de vêtements de travail :

Titulaire : QUICAILLERIE PORTALET à Mont-de-Marsan (40003)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 3 Achat de vêtements d'hygiène :

Titulaire : QUICAILLERIE PORTALET à Mont-de-Marsan (40003)

Montant : sans montants minimum ni maximum

3 - Modifications des contrats en cours d'exécution

Maîtrise d'œuvre pour l'extension du siège de la Communauté de communes MACS - Avenant n° 2

Notification : 10 janvier 2017

Titulaire : Groupement de maîtrise d'œuvre ayant pour mandataire SARL Patrick Arotcharen à Bayonne (64100)

Objet de la modification : ajouter les prestations supplémentaires détaillées ci-dessous, devenues nécessaires à la poursuite du programme mais ne bouleversant pas l'économie générale du marché

- prestations supplémentaires issues d'adaptation technique rendue nécessaire du fait de la reconnaissance Territoire à Énergie Positive et Croissante verte (TEPCV)
- prestations supplémentaires issues de la modification du programme par le pouvoir adjudicateur pour l'adaptation aux dispositions de la loi NOTRE

Accord-cadre n° 2016-02 : Travaux d'entretien et d'aménagement des voiries, voies vertes, ZAE, ouvrages et réseaux de compétence ou de maîtrise d'ouvrage communautaire - Avenant n° 2

Notification : 25 avril 2017

Titulaires : Groupement LAFITTE TP - SOUBESTRE à Saint-Geours-de-Marenne (40230)

Groupement GUINTOLI - SORIAT à Libourne (33520)

Groupement DUBOS TP - CASTILLON TP à Anglet (64600)

Groupement EIFFAGE SUD-OUEST - EXEDRA SUD AQUITAINE à Saint-Pierre d'Irube (64990)

COLAS SUD-OUEST à Saint-Avit (40090)

Objet de la modification : ajouter au bordereau des prix initial un bordereau des prix supplémentaires permettant la réalisation complète des prestations prévues à l'accord-cadre et complété par chaque titulaire de l'accord-cadre.

4 - Adhésion de la Communauté de communes MACS

Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Notification : 26 janvier 2017

Adhésion de la Communauté de communes MACS à la centrale d'achat constituée par l'Eurorégion Aquitaine – Euskadi pour l'acquisition, l'exploitation et la maintenance d'un calculateur d'itinéraires.

Notification : 8 mars 2017

B - CULTURE

1 - Manifestation "IMPROMPTUS LYRIQUES" - Projet en partenariat avec les communes

Dans le cadre de la subvention attribuée en 2017 et conformément aux termes de la convention d'objectifs signée pour l'année 2017, l'association Opéra des Landes (APALA), en partenariat avec le service Culture de MACS, met en place des temps de Chants Lyriques dans des lieux singuliers. Ces impromptus sont reliés avec des temps de vie plus traditionnels dans les communes.



Ainsi, les habitants et les touristes se verront proposer du chant lyrique, en préambule à d'autres activités sportives ou festives :

- Tosse : mercredi 12 juillet à 18h15 - au fronton, en préambule d'une partie de pala
- Magescq : jeudi 13 juillet à 19h - devant les arènes, en préambule à la soirée "Le Barricot"
- Bénesse-Marenne : jeudi 20 juillet à 18h - au mur à gauche
- Saubusse : mardi 18 juillet à 18h - « Après-midi au bord de l'eau »

Dans le cadre de la convention d'objectifs, l'association APALA mène également des actions de médiation en direction du jeune public.

Par exemple, un opéra devrait être proposé à Pôle Sud pour les Espaces jeunes du territoire

2 - Projet « INTO ZE LANDES » réalisé en collaboration avec les communes d'Azur, de Moliets, de Saubion, et de Saint-Martin-de-Hinx pour la diffusion des lectures musicales suivantes par la Cie «Espèce Fabulatrice» (décision n° 20170518DC30 en date du 18 mai 2017) :

- 23 juin 2017, 18h à la Fontaine Saint Roch de Saubion ;
- 24 juin 2017, 10h30 à la Fontaine Saint Jean à Azur ;
- 24 juin 2017, 19h à la Fontaine Notre Dame à Moliets ;
- 26 juin 2017, 15h à la Fontaine des douleurs à Saint-Martin-de-Hinx.

Le montant des frais artistiques et de transport à verser à la Compagnie L'Espèce Fabulatrice s'établit 2 760 € TTC.

3 - Festival du conte de Capbreton - Résidences d'artistes

- **Contrat de cession entre le Centre de production des paroles contemporaines, la commune de Capbreton et MACS**

La Ville de Capbreton et la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud s'associent afin d'accueillir Pépito MATEO en résidence de création à la Maison de l'oralité et du patrimoine de Capbreton, du 12 au 16 juin 2017 et du 9 au 13 octobre 2017.

Le montant des frais artistiques liés à la présentation du spectacle « La leçon de français » à verser par la Communauté de communes au Centre de production des paroles contemporaines (CPPC) s'élève à 2 500 euros TTC. Cette création sera l'objet de diverses rencontres dans des médiathèques du territoire en 2017.

- **Contrat de cession entre l'Association Les Thérèses, la commune de Capbreton et MACS**

La Ville de Capbreton et la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud s'associent afin d'accueillir en résidence de création l'artiste conteur Jean-Georges Tartare, à la Maison de l'oralité et du patrimoine de Capbreton du 5 au 11 juin 2017 et du 3 au 9 juillet 2017.

Le montant des frais artistiques liés à la présentation du spectacle « Le vélo du chef » à verser par la Communauté de communes à l'Association Les Thérèses s'élève à 2 500 euros TTC. Cette création sera l'objet de diverses rencontres dans des médiathèques du territoire en 2017 :

- le 4 juillet à 19h à la médiathèque de Saint-Jean-de-Marscaq ;
- le 5 juillet à 20h30 à la librairie « Sur un livre perché » à Saubion ;
- le 7 juillet à 19h à la médiathèque de Capbreton.

C - FINANCES

1 - Décision n° 20170425DC28 en date du 25 avril 2017 portant modification de la régie de recettes et d'avances instituée suivant décision en date du 29 juillet 2011 pour l'encaissement du produit des repas du pôle culinaire facturés aux usagers des cantines scolaires et du service de portage des repas à domicile.

Les modifications intervenues portent sur l'ajout d'une référence aux mandats cash comme mode de recouvrement possible des recettes et le montant maximum de l'encaisse sur le compte de dépôt de fonds fixé à cinq cent mille euros (500 000,00 €).

2 - Décision n° 20170427DC27 en date du 27 avril 2017 relative à la dissolution de la régie de recettes « aides ménagères et service mandataire », dont l'exploitation a pris fin lors du transfert de la compétence au Centre intercommunal d'action sociale de Marenne Adour Côte-Sud.



D - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Décision n° 20170522DC31 en date du 22 mai 2017 relative à une autorisation d'occupation, sous le régime des occupations temporaires du domaine privé, à titre précaire et révocable de la parcelle cadastrée section AY n° 68, sise Zone d'activité économique, Place de la Palle à Moliets-et-Mâa, d'une surface de 1 178 m², accordée à l'Association La Palle. La durée de l'occupation s'étend du 22 mai 2017 au 31 décembre 2017 moyennant le versement d'un loyer annuel de 1 200 €.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint Vincent de Tyrosse, le 29 juin 2017

Le président,

Eric Karrouche